

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**DU LUNDI 7 FEVRIER 2022**

**BM2022/02/07/03 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FILMS 4 SUSTAINABLE WORLD » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 1<sup>er</sup> février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

**LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la délibération 2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** la délibération CM2021/12/17/18A portant modification de la délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000€ dans la limite des crédits ouverts au budget et de l'approbation des conventions afférentes,

**Vu** la demande de subvention adressée par l'association Films 4 Sustainable World à la Métropole du Grand Paris,

**Vu** le projet de convention d'objectifs et de moyens entre l'association Films 4 Sustainable World et la Métropole du Grand Paris annexé à la présente délibération,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international,

**Considérant** l'intérêt du projet porté par l'association Films 4 Sustainable World à travers le « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival » qui contribue au rayonnement national et international de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que le "Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival" questionne, par les court-métrages présentés, les enjeux urbains, environnementaux, économiques et sociaux des

communes de la Métropole du Grand Paris, et valorise des initiatives citoyennes originales contribuant à y répondre,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ATTRIBUE** une subvention de 22 000 € (vingt-deux mille euros) à l'association Films 4 Sustainable World.

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Films 4 Sustainable World pour l'organisation du « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival ».

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le projet de convention.

**DIT** que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget 2022 de la Métropole.

### **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la  
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.